

| Brésil (24 octobre 2008) | | |
|---|--|--|
| Pièce justificative exigée (délivrée/certifiée par un médecin ou une autorité sanitaire) | Restrictions (qualitatives et/ou quantitatives) | Autorité nationale compétente (à contacter pour plus de renseignements) |
| a) Ordonnance médicale valide <input checked="" type="checkbox"/> | Jours / Quantités/Doses | Nom: Agence nationale brésilienne de surveillance sanitaire ANVISA Coordination des produits placés sous contrôle – CPCON Adresse: SIA, Trecho 5, Área Especial 57 CEP: 71.205-050 Brasília, D.F. (Brésil) Tél.: (55) 61 3462 5848 Fax: (55) 61 3462 5833 Courrier électronique: med.controlados@anvisa.gov.br articula.rel@anvisa.gov.br Web: www.anvisa.gov.br |
| b) Certificat médical approuvé par les autorités sanitaires du pays de résidence <input type="checkbox"/> | Stupéfiants: – Cinq ampoules au maximum. – Pour les autres formes pharmaceutiques, une quantité correspondant à 30 jours de traitement au maximum. | |
| c) Certificat délivré par les autorités sanitaires du pays de destination <input type="checkbox"/> | Substances psychotropes: – Cinq ampoules au maximum. – Pour les autres formes pharmaceutiques, une quantité correspondant à 60 jours de traitement au maximum. | |
| d) Présentation de l'original de l'ordonnance au service des douanes du pays de destination <input type="checkbox"/> | Pour les substances psychotropes des listes A3 et B2 (voir la législation de référence): | |
| e) Autres types de justificatif; si oui, veuillez indiquer: <input type="checkbox"/> _____ _____ | – Cinq ampoules au maximum. – Pour les autres formes pharmaceutiques, une quantité correspondant à 30 jours de traitement au maximum. Liste de substances interdites; si oui, veuillez préciser: Voir annexe I. Autres informations: Les stupéfiants sont inscrits sur les listes A1 et A2, les substances psychotropes sur les listes A3, B1 et B2 de la législation de référence (Portaria n° 344/1998 mise à jour). Pour les anorexigènes, voir également la résolution RDC 58/2007. Tous les textes sont disponibles (en portugais seulement) à l'adresse suivante: http://www.anvisa.gov.br/medicamentos/ controlados/legis.htm | |